

## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

La kapers, association du personnel de cabine, Swiss International Air Lines Ltd. et Edelweiss Air AG ont déposé un projet de modification de règlement concernant l'examen professionnel de *Cabin Crew Member*, conformément à l'art. 28, al. 2 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et à l'art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

18 décembre 2007

Office fédéral de la formation professionnelle  
et de la technologie